

MOT DE LA PRÉSIDENTE

C'est l'automne déjà! Heureusement, il fait très beau, l'été est passé, si vite, même si la température a été ordinaire. Avez-vous remarqué ce que le temps file, heureusement, le bilan montre que beaucoup de choses ont été réalisées pour notre satisfaction. Maintenant, il faut regarder en avant tout ce qu'il reste à faire.

Ce journal vous donne les dernières nouvelles depuis l'assemblée générale du 26 juin dernier.

Je profite de l'occasion pour remercier trois ex-membres du conseil qui ont terminé leur mandat : Micheline Bazinet pour son travail à la rédaction du journal, Richard Tees aux communications avec les personnes concernées de la municipalité de Montcalm, selon les dossiers traités et à Pierre Lussier pour sa contribution à la mise en place de l'Association à sa première année d'existence.

Je félicite Claude Bélanger qui a accepté un deuxième mandat au sein du conseil, de deux ans celui là. Comme il y a beaucoup de travail à faire, nous ne serons pas trop de huit pour réaliser notre mission.

Je vous rappelle notre mission : L'Association pour la protection de l'environnement du lac Caribou (APELC) est une organisation à but non lucratif qui a pour raison d'être la promotion, la défense et la protection des écosystèmes de son milieu, afin de permettre une cohabitation viable et durable entre l'habitat humain, la faune et la flore.

1. **Objectifs généraux** Contribuer à la protection de l'environnement par la sensibilisation et l'éducation des membres aux facteurs environnementaux et particulièrement à la fragilité du lac et cours d'eau, afin d'adopter des comportements adéquats.

1.1 Favoriser des contacts et concerter les membres de l'Association vers des actions communes qui privilégient la collectivité et qui visent l'amélioration écologique du milieu de vie.

1.2 Contribuer au développement durable en s'associant aux différents organismes de protection de l'environnement.

1.3 Représenter les intérêts des membres de l'Association auprès des instances décisionnelles locales.

2. Objectifs spécifiques

2.1 Surveiller la qualité de l'eau du lac et des ruisseaux tributaires.

2.2 Prévenir le déboisement et promouvoir le reboisement des rives. Dénoncer et empêcher toutes modifications au littoral.

2.3 Collaborer avec les municipalités et voir à ce qu'elles appliquent et s'assurent du respect des normes environnementales des installations septiques et autres.

2.4 Informer les autorités concernées de toute activité ou présence faunique qui perturbe le milieu ou représente un risque pour la sécurité des propriétaires.

2.5 Assurer des communications régulières avec les membres.



Allons-nous dans la bonne direction?

Oui c'est certain, cet été je vous envoyais un article de La Presse du lundi 2 août intitulé « Les pieds pendant au bout du quai » dans lequel on parle d'un phénomène nouveau: les lacs écologiques sont aussi populaires que les lacs navigables, où les bateaux à moteur sont permis. «Le rapport avec la nature devient aussi important que le ski nautique», constate Denis Plouffe, courtier immobilier qui possède des bureaux à Sainte-Agathe et Saint-Donat. La conscience envi-ronnementale se fait sentir dans l'aménagement du territoire. On ne pense plus, comme autrefois, que les arbres cachent la vue des lacs! On les préserve. «Fini les terrains recouverts à 80% de pelouse», dit M. Plouffe. Un chalet, ça se retape, mais pas un emplacement», soutient M. Arpin.

Avant d'acheter, Robert Lapalme, président de la firme EnviroLacs Consultants de Granby, suggère aux consommateurs de tester la qualité de l'eau.

À vérifier : l'eau est-elle propre à la baignade? Y a-t-il une faune aquatique? Détecte-t-on un problème potentiel? Bref, faites attention au piège! «Certains tentent de se débarrasser de leur chalet en raison des problèmes d'eau», soutient M. Lapalme. Un aspirant villégiateur averti en vaut deux!

Depuis, La Presse du 11 septembre parle des valeurs des jeunes de 18 à 24 ans. Ils sont préoccupés par le sort de la planète, résultats d'un sondage CROP-La Presse. Parmi 574 répondants, quand on leur demande ce qu'ils redoutent le plus, **69% nomment la pollution et l'environnement**, c'est ce qui arrive en premier.

La Presse de jeudi le 23 septembre :

C'est la conclusion surprenante à laquelle en sont venus trois jeunes députés péquistes. Alexandre Bourdeau, Stéphan Tremblay et Jonathan Valois, après avoir questionné des jeunes de 25 villes du Québec l'hiver dernier. Cette tournée, dont *Le Devoir* fait état, a été réalisée dans le cadre de la «saison des idées» du Parti québécois. Dans leur rapport de 12 pages, les trois députés affirment que les jeunes s'interrogent sur la pertinence de l'option souverainiste, que plusieurs réduisent à un projet péquiste. Ils constatent qu'il s'agit d'une option dépassée.

Les jeunes ont surtout montré de l'intérêt pour les questions de développement durable, d'environnement, de mondialisation et de démographie.



Il reste des personnes à convaincre, c'est certain. Je viens de lire deux études, une intitulée un portrait alarmant de l'état des lacs et des limitations d'usages reliées aux plantes aquatiques et aux sédiments. Cette étude a duré de 1996 à 2003 sur 31 lacs situés en Estrie par le RAPPEL avec la participation de cinq biologistes, donc sérieuse. On y lit plusieurs de nos lacs ont vieilli de plusieurs milliers d'année en quelques décennies.

L'autre étude dont je fais mention porte sur la problématique des plantes aquatiques réalisée par Biofilia sur trois lacs de Nominique.

De plus, si vous prenez connaissance du texte en anglais à la fin de ce journal, l'étude faite aux Etats-Unis arrive aussi aux mêmes conclusions et confirme la nécessité d'avoir des rives de lacs

et de ruisseaux avec le plus de végétaux possible :arbres, arbustes et plantes pour filtrer et absorber l'eau.

Au cours de l'année, nos efforts viseront deux priorités le revégétalisation des rives et les installations septiques. Notre travail consiste principalement à faire voir à tous les propriétaires ce qu'ils ont à gagner en allant dans ce sens.



Les membres du conseil, dans l'ordre,Denis Mayers, Claude Bélanger, Jean Trudel, Diane Lachaine, Louise Brault, Benoit Leblanc et Dominique Grenier. Absent Michel Vézina.

Les membres du conseil général 2004-2005 ont comme responsabilités:

- ◆ **Vice-président** : Jean Trudel,
- ◆ **Trésorier** : Benoît Leblanc,
- ◆ **Secrétaire** : Louise Brault,
- ◆ **Présidente** : Diane Lachaine

et les responsables des différents comités de travail, sont :

- ◆ **Le carnet de bord** : Louise Brault
- ◆ **Qualité de l'eau, eutrophisation du lac et les tributaires** : Claude Bélanger et Michel Vézina
- ◆ **Installations septiques** : Denis Mayers et Claude Bélanger
- ◆ **Les rives et le littoral** : Diane Lachaine et Jean Trudel
- ◆ **Les bateaux** : Benoît Leblanc et Louise Brault
- ◆ **Le projet Caribou** : Claude Bélanger

Lors de la dernière assemblée générale, nous avons présenté le bilan de la réalisation du plan d'action 2003-2004, cet exercice est essentiel pour s'assurer de respecter nos engagements, ce qui a été fait.

Dans cette même ligne de pensée, le conseil a présenté un plan d'action pour 2004-2005 qui a été accepté par l'assemblée générale. Le travail fait cet été et qui se concrétisera cette année, c'est :

- **Mettre le volumineux "carnet de bord" sur notre site Internet www.apelc.net**
- **Plusieurs démarches ont été faites auprès des diverses instances gouvernementales provinciales, régionales et municipales afin d'obtenir du support afin de réaliser le "Projet caribou" pour ainsi faire un travail concerté (pousser dans le même sens).**

- Surveiller la qualité de l'eau du lac et des ruisseaux tributaires, trois prélèvements d'eau ont été faits en juin, juillet et août puis analysés en laboratoire ainsi que la mesure de la transparence de l'eau au deux semaines avec le programme du ministère de l'Environnement. Un prélèvement fait par Michel Vézina dont vous pouvez lire le rapport à l'intérieur de ce journal.
- Plusieurs parmi vous se sont engagés à ne plus couper le gazon dans les trois premiers mètres près du lac, à ne pas répandre d'engrais et ne pas utiliser de pesticide sur leur terrain et à revégétaliser la bande riveraine. De cette façon, ils contribuent à empêcher les sédiments de s'accumuler dans le lac et ils font de la prévention en ne déboisant pas dans cette bande.
- En mai, l'installation de deux babillards à l'entrée des chemin Wilfrid et Desjardins, nous permet de vous informer régulièrement. Prenez l'habitude de regarder, il y a régulièrement de nouveaux documents mis à votre disposition. Il a été décidé par le conseil que seuls les documents de l'Association ou d'information reliée à notre mission seront acceptés.
- Des communiqués sont envoyés régulièrement par courriel, à ceux dont nous avons l'adresse.
- Plusieurs communications avec les municipalités ont été faites afin de s'assurer que toutes les installations septiques empêchent des écoulements dans le lac.
- Des propriétaires nouveaux et anciens ont été rencontrés et sont devenus membre de l'association. J'en profite pour leur souhaiter la bienvenue parmi nous et j'espère que vous aurez le plaisir de vous rencontrer à notre prochaine activité au printemps 2005.
- Notre site Internet sera mis à jour au cours des prochaines semaines. Visitez-le régulièrement de nouveaux documents seront disponibles.

Diane Lachaine

membres 2004-2005

Jeanine Allen Léonard, Elie Arshoun, Louis Barot, Michel Bazinet, Micheline Bazinet, Claude Bélanger, Fernande Béliveau Sharp, Pierre Benoît, Gaétan Bourdeau, Claire Brault rep. Louise, Jean-Louis Chalifour, Sylvain Chalifoux, Jean-Pierre Charrette, Pierre Couillard, Lucie Côté, Éric Cypihot, Mariette Daoust Grenier, Guy Desjardins, Jocelyn Desjardins, Martine Desjardins, Paul Desjardins, Sylvia Dekyndt, Pierre Des Marais II, Jean-Pierre Dumaine, Laurette Dumas, Anne Durand, Chantal Doré, Gregory P. Fazzari, Saverio Fazzari, André Gaudette, Mario Gauvin, Isabelle Germain, Francine Gervais, André Gonville, Dominique Grenier, Lise Gosselin, Louis Gosselin, Diane Lachaine, Claude Lafrance, Gisèle D. Laviolette, Benoit Leblanc, Armand Legault, Jean Lemoine, Michel Lemoine, Alain Leroux, Harvey Levenson, Denis Mayers, Gerry Mayers, Percy Mayers, Marguerite McDonough, Françoise McDonough Trudel, France Morin Lemoine, René Patenaude, Gérald Plante, Garry Plaxton, Michel Pilon, François Pruneau, Marc Quido, Alain Roy, Steve Schechter, Marc-André Soublière, Richard Tees, André Trudel, Claude Trudel, Gilles Trudel, Jean Trudel, Gilles Toupin, Serge Toupin, Michel Vézina, Michel Vézina Ch. Wilfrid et Henry Winikoff
 Octobre 2004

La qualité de l'eau

Le suivi volontaire du lac programme du ministère de l'Environnement :

Vous trouverez ci-joint un tableau présentant les résultats des analyses réalisées dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs, 2004.

Lac Caribou, résultats RSV lacs 2004

Date	Descripteurs			
	Phosphore p-t-tr (µg/L)	Chlorophylle a chlo a (mg/m ³)	Carbone organique dissous COD mg/L	Transparenc e (m)
27-06-2004	13,5	4,4	3,5	3,14
11-07-2004				4
18-07-2004	5,6	2,2	3,1	3,73
25-07-2004				4
15-08-2004				4,36
22-08-2004	4,4	2,55	3	3,8
Moyenne	7,8	3,05	3,2	3,8

Oligotrophe	≤ 10	≤ 2,5		≥ 4
Mésotrophe	10 à 20	2,5 à 8		2 à 4
Eutrophe	≥ 20	≥ 8		≤ 2

Les données de phosphore et de chlorophylle en juin se situent dans la catégorie mésotrophe (première moitié de la catégorie). En juillet et août les valeurs de phosphore et de chlorophylle diminuent pour se situer, dans le cas du phosphore, à un niveau de lac oligotrophe et, dans le cas de la chlorophylle, à la limite des catégories oligotrophe et mésotrophe. Les mesures de la transparence situent également le lac à la limite entre les niveaux oligotrophe et mésotrophe. La teneur en carbone organique dissous semble se situer à un niveau moyen pour les lacs des Laurentides, ce qui implique une influence normale de la coloration de l'eau sur la transparence.

Il semble donc y avoir une plus grande présence de phosphore dans le lac tôt en saison accompagnée par une biomasse des algues relativement plus élevée. Je ne suis pas en mesure de vous proposer pour le moment une raison pour expliquer la diminution importante du phosphore et de la chlorophylle en juillet et août. Il est possible que le phosphore présent après le brassage printanier soit rapidement mobilisé par les algues qui sédimentent dans la partie plus profonde du lac où la décomposition se produit.

N'hésitez pas à me contacter si des précisions s'avèrent nécessaires.

Mes meilleures salutations.

Louis Roy

Biologiste, M.Sc. A.

Direction du suivi de l'état de l'environnement

Service de l'information sur les milieux aquatiques

Ministère de l'environnement du Québec

La qualité de l'eau de baignade

Rapport de Michel Vézina, échantillonnage du 25.08.04 à midi

L'échantillonnage porte sur la pollution bactériologique. On parle ici de E. Coli et d'autres coli.

Ce qui signifie la détection prioritaire des coliformes les plus dangereux : les E. coli. La quantité d'eau analysée est de 100 ml (1/2tasse). Les endroits choisis correspondent à l'embouchure d'un ruisseau.

La méthode ou procédure : à l'aide de bouteilles stérilisées, je recueille l'eau. Je garde le liquide au froid dans une glacière jusqu'à l'analyse. J'utilise des cylindres gradués de 100 ml préalablement stérilisés pour prélever la quantité exacte de liquide. Je passe ensuite mon échantillon au travers d'une membrane quadrillée de 0.45 micron. Je le place dans un plat pétris étanche avec tampon imbibé d'une solution spécifique pour marquer les coliformes recherchés. Je les range dans l'incubateur 24 heures avant la lecture.

de l'échantillonnage correspond aux numéros indiqués sur la carte

<u># d'échantillonnage</u>	<u>E. coli.</u>	<u>Autres Coli.</u>
1 Laviolette	0	11
2 Monette	1	12
3Dekyndt	0	3
4 Lussier	0	3
5 Bélanger	1	24
6 Vaseux	0	78

Observations générales :

Vent léger et ensoleillé, 22°C, l'eau 21°C Aucun bateau à moteur sur le lac mais de nombreux pédalos.

Échantillons description des lieux :

1. Endroit calme pas de baigneur, beaucoup de sédiments, algues, gravier et boue. J'y ai capturé une petite perchaude, nerveuse et parasitée, à l'aide d'une minuscule mouche rouge et d'un ver de terre.
2. Sable, foin, algues, nénuphars, canards affamés, grosses roches, bateaux à moteur et perchaude parasitée stressée.
3. Baigneurs, chiens, maison à bateau, foin, roches, plantes aquatiques, nénuphars, perchaude un peu plus grosse, parasitée, mais plus calme.
4. Baigneurs, pédalos, gravier, le fond de l'eau disparaît rapidement, beaucoup de courants. J'ai été déjoué par les poissons : aucune prise.
5. Gros ponton, Claude Bélanger est absent. On voit le fond de l'eau partout. Du foin, des plantes, des algues et des poissons peureux, je n'y ai rien pêché.
6. Dans le Vaseux, tapis de plantes aquatiques incroyable, goélands, aucun castor, c'est bizarre. J'ai catapulté un achigan affamé directement dans la chaloupe, il est parasité, je suis découragé. J'ai serré ma ligne à pêche retour, au quai.

Commentaires :

Malgré une bonne qualité d'eau de baignade, la quantité de parasites inquiète. J'ai décidé de poursuivre mes recherches de ce côté et je prévois rencontrer les biologistes pour démystifier tout ça.

Lac Caribou

Objet: Poursuite des recherches pour identifier les parasites observés sur les poissons du lac Caribou.

J'ai capturé plusieurs spécimens : cinq perchaudes et un achigan. J'ai glissé mes prises contaminées dans un sac de plastique, dans la glacière et je me suis rendu à l'ancienne pisciculture au bureau du ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche. Avec le biologiste, monsieur Renaud, on a procédé à la dissection des sujets infectés. On a détecté deux sortes de parasites, soit le ver jaune et les points noirs.

Madame Francine de l'administration m'a photocopié de la documentation sur ces maladies et un nouveau dépliant sur le sujet m'a été remis.

Septembre 2004

Michel Vézina

Le monde municipal

Lors de la dernière assemblée générale, les membres ont demandé d'avoir de l'information concernant nos conseillers municipaux. C'est ce qui m'a amené à aller un peu plus loin et faire deux entrevues avec les maires de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Nos deux conseillers ont accepté d'emblée que les informations pour les joindre soient publiées dans notre journal.

Pour les propriétaires de **Saint-Faustin- Lac-Carré** : notre conseiller est monsieur Marcel Chalifoux qui habite sur le Chemin des lacs
(819) 326-3066, résidence et (819) 425-1772 , cellulaire
Pour appeler à la municipalité sans frais : 326-0407
Par courriel : dirgen@citenet.net
L'adresse du site Internet est : <http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca/>

Pour les propriétaires de **Montcalm** : votre conseillère est madame Éline Hudon
Elle habite au lac Earl. Son numéro de téléphone estle (819) 326-5335
Pour téléphoner à la municipalité sans frais le # (866) 888-2836
Par courriel : mun.demontcalm@qc.aira.com

Entrevues

Je remercie messieurs les maires qui ont accepté rapidement de se rendre disponible pour la réalisation des entrevues.

Je commencerai par celui que j'ai rencontré le premier, c'est une façon comme une autre de décider par qui je commence. Monsieur Steven Larose s'est déplacé pour venir me rencontrer chez sa conseillère madame Hudon, ici, juste à côté, au lac Earl, lundi matin le 20 septembre.

Diane Lachaine :

Monsieur le maire, parlez-moi de vous et de votre cheminement politique.

Maire: J'avais jamais pensé à ça, je ne me trouve pas politicien, j'aime être direct et dire ce que je pense. Je suivais le conseil et trouvais que ça bougeait pas. Je me suis présenté et ai été lu conseiller à 29 ans.

Après deux ans, à 31 ans, je suis devenu maire en 2001.

Quelles sont vos motivations et vos priorités comme maire?

Maire: L'unification de la population des secteurs de Weir, lac des Seize-Iles et lac Verdure, développer une appartenance.

C'est quoi le budget de votre municipalité?

Maire : Le budget de Montcalm en 2004 est de 700,000\$, il sera moins élevé en 2005. Cette année, nous avons deux gros dossiers.

Allez-vous vous représenter tous les deux (monsieur Larose et madame Hudon) aux élections de novembre 2005?

Maire : On a une belle équipe et ça va bien, on verra en août prochain.

L'environnement occupe quelle place à Montcalm et quel en est le budget?

Maire : C'est sûr que c'est important beaucoup de la population demeure près des cours d'eau, il faut laisser en héritage un environnement en santé pour nos enfants. Tous nos lacs sont développés. Il n'y a pas de budget spécifique à l'environnement.

Quels sont les principaux problèmes à régler pour les lacs de Montcalm?

Maire : Les fosses septiques, les motoneiges sur les lacs et l'agriculture au lac Rond

Quelles mesures prenez-vous concernant le phosphore élevé dans les lacs?

Maire : Il y a une partie du travail commencé l'an passé, donc inspecter et contrôler les installations septiques, on recommence là, avec la liste des gens à voir.

Concernant le déboisement des rives quelles mesures sont prises?

Maire : Les règlements provinciaux empêchent tous les travaux dans la bande riveraine, c'est ce qu'on applique.

Toutes les études scientifiques faites ici et aux Etats-Unis depuis quelques années démontrent que le pire ennemi des cours d'eau c'est l'apport de sédiments. La construction et l'entretien des fossés, c'est majeur. À cet effet, à Montcalm quelles mesures sont prises pour atténuer ce problème?

Maire : C'est à venir.

L'été prochain, il devrait y avoir selon le plan de la municipalité de Saint-Faustin l'étude du littoral du lac Caribou. Pour un coût minimal, la section du lac dans Montcalm pourrait être incluse. Seriez-vous prêt à y contribuer en proportion pour la portion du lac qui fait partie de Montcalm?

Maire : Je ne vois pas de problème actuellement.

Lorsqu'il y a un problème environnemental, on s'adresse à qui?

Maire : Vous téléphonez à la municipalité et l'inspecteur municipal est disponible et il fera le suivi. Si vous avez une plainte à faire vous pouvez la faire au téléphone.

Je remercie madame Éline Hudon de sa disponibilité et de sa chaleureuse hospitalité et monsieur le maire Larose aussi de s'être déplacé.

Rencontre du 22 septembre de monsieur le maire Pierre Poirier à son bureau à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Diane : Monsieur le maire parlez-nous de vous et de votre cheminement politique.

Maire : Je suis marié et père de deux filles âgées de huit et onze ans. J'ai déjà fait un peu de politique provinciale. Je suivais les assemblées du conseil depuis quelques années lors des rencontres avec le groupe, L'union des citoyens (un regroupement de contribuables qui voulaient du changement et susciter des candidatures aux élections) l'automne dernier, j'ai décidé de m'impliquer avec une équipe seulement.

Je me suis présenté avec l'équipe en place aujourd'hui. Je veux améliorer la gestion et le service aux citoyens à l'hôtel de ville.

Vous vous êtes présenté comme administrateur de carrière, quelles sont vos expériences de travail?

Maire : J'ai commencé comme représentant et puis comme directeur de territoire chez Whirpool (laveuses et sècheuses), puis comme directeur des comptes nationaux chez Inglis. En 1994 je suis entré à CEPAQ comme gardien de parc, puis dans l'administration. J'ai fait la restructuration de l'accueil du parc du Mont-Tremblant entre autres.

Quelles sont vos priorités comme maire?

Maire : Une saine gestion, assurer un service de qualité et accessible aux citoyens. Je veux laisser un héritage à nos enfants leur donner le goût de continuer.

Allez-vous vous représenter aux élections de novembre 2005?

Maire : On n'a pas abordé le sujet plus que ça, moi je me représente et j'aimerais avoir la même équipe.

Concernant le vote postal, sa mise en place pour cette élection, ce à quoi vous vous étiez engagé dans votre programme électoral 2003 où en êtes-vous rendu?

Maire : C'est toujours au programme

Le dossier de l'interdiction des bateaux moteurs sur le lac Caribou, selon l'avocate du ministère des Affaires municipales serait en vigueur au printemps 2005. Que fera la municipalité à ce moment là?

Maire : La municipalité installera des pancartes aux entrées du lac informant les usagers de l'interdiction. Elle pourrait aussi produire un communiqué et elle fera appliquer l'interdiction.

L'environnement occupe quelle place à la municipalité? Et une municipalité qui se démarque comme "municipalité verte" c'en est où?

Maire : C'est notre cheval de bataille, s'il n'y a pas une bonne gestion de l'environnement, tu n'as plus de municipalité. L'information et l'éducation, c'est important. La municipalité verte on veut aller vers ça.

Quelle partie du budget va à l'environnement?

Maire : Le budget total est de 3,750,000\$, la partie consacrée à l'environnement n'est pas déterminée clairement actuellement.

Selon moi, c'est au plus 2% du budget total. Ce sera à vérifier.

Vous dites dans votre programme que vous allez travailler en consultation avec les citoyens. Quel processus utilisez-vous pour réaliser cette promesse?

Maire : La démarche n'est pas établie, on va trouver une façon pour aller chercher l'information. Je veux par cette démarche donner de l'information et en recueillir.

Concernant les problèmes du niveau de phosphore élevé dans les lacs, du déboisement dans le secteur riverain et de l'apport de sédiments dans les cours d'eau, comment réagissez-vous?

Maire : On va trouver une façon déceler les fuites des installations septiques. L'aménagement adéquat des fossés par la voirie sera fait et la protection de la bande riveraine on y tient.

Justement pour nous du lac Caribou, le réseau routier est pour nous un irritant important plus particulièrement le Chemin des Lacs, que pouvons-nous espérer comme amélioration au cours de la prochaine année?

Maire : Pour le réseau routier, il y 241,000\$ du surplus affecté aux chemins et une subvention de 18,000\$ pour le Chemin des Lacs.

C'est à suivre...

Le saviez-vous ??????

Les municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré et Montcalm ont adopté un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens

La saison estivale tire maintenant à sa fin et de façon générale, la tranquillité reprend ses droits tout autour du lac. Avec le froid, les humains tendent à « s'encabaner » et optent pour un style de vie qui amène quiétude et silence dans le milieu. Toutes fenêtres fermées, bien emmitoufflés, les villégiateurs profitent maintenant d'un petit feu de foyer et ils admirent un paysage qui s'apprête à revêtir son grand manteau blanc. La paix est de retour; la musique qui résonne à tout vent, les feux d'artifices au crépuscule ou plus tard, les engins motorisés de tout acabit, les chants et cris des « parties » qui n'en finissent plus de finir, les aboiements ou hurlements des chiens, tout semble s'être endormi pour le plus grand bonheur de tous.

Encore cette année, bien des propriétaires se sont plaints « sous le couvert », du manque de civisme de certains villégiateurs. Il n'y a plus de raison pour que quiconque ait à subir de nouveau, ces agressions qui perturbent l'essence même d'un milieu de villégiature comme le Lac Caribou. **Nous venons à la campagne pour avoir la paix; la réglementation nous donne maintenant les moyens de faire entendre raison aux agresseurs. À nous d'en exiger l'application.**

Nous vous invitons à prendre connaissance du Règlement 127-2004 (Règlement concernant les nuisances) sur le site Internet de l'APELC prochainement ou à votre municipalité. Pour votre information, voici quelques articles ou portions d'articles qui vous éclaireront sur vos droits mais également sur vos devoirs.

Bruit – Général (article 2)

Le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit, du bruit susceptible de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être des citoyens, ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage, constitue une nuisance et est prohibé.

Spectacle – Musique (article 4)

Nul ne doit utiliser ou laisser utiliser un haut-parleur ou appareil amplificateur à l'extérieur d'un édifice. Nul ne peut émettre ou permettre que ne soit émis ou laisser émettre un bruit ou une musique en tout temps, de façon à ce qu'il soit entendu à une distance de cinquante pieds ou plus, de la limite du terrain sur lequel l'activité génératrice du son est située.

Armes à feu et armes à air comprimé (article 6.1)

Constitue une nuisance et est prohibé, le fait de faire usage d'une arme à feu ou d'une arme à air comprimé, à moins de 150 mètres de toute maison, bâtiment ou édifice.

Arcs et arbalètes (article 6.2)

Constitue une nuisance et est prohibé, le fait de faire usage d'un arc ou d'une arbalète à moins de 150 mètres de toute maison, bâtiment ou édifice, sauf dans les endroits spécifiquement exploités à cette fin.

Lumière (article 8)

Constitue une nuisance et est prohibé, le fait de projeter une lumière directe en dehors du terrain d'où elle provient, si celle-ci est susceptible de causer un danger pour le public ou un inconvénient aux citoyens.

Aboiements (article 10)

Tout aboiement ou hurlement de chiens, susceptible de troubler la paix et le repos de toute personne dans la municipalité, constitue une nuisance et est prohibé.

Dispositions pénales (article 31)

Quiconque contrevient à l'une quelconque des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique, et de 200\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale; d'une amende minimum de 200\$ pour une récidive à l'intérieur d'un délai de deux ans, si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimum de 400\$ pour une récidive à l'intérieur d'un délai de deux ans, si le contrevenant est une personne morale. L'amende maximale qui peut être imposée est de 1,000\$ pour une infraction, personne physique, 2,000\$ personne morale; récidive à l'intérieur d'un délai de deux ans : maximale de 2,000\$ personne physique et 4,000\$ personne morale. Dans tous les cas, les frais de poursuite sont en sus.

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et des pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

Pour notre quiétude

Il y a quelques semaines, il y a eu des vols importants dans des chalets du chemin du Lac Caribou est.

Une remorque volée a été retrouvée au bout d'un certain temps dans les environs.

Soyons vigilants, gardons tous l'œil ouvert, si vous voyez un véhicule louche prenez en note le numéro de la plaque et/ou la description du véhicule, la date, l'heure et l'endroit où vous l'avez vu. Si vous voyez du mouvement suspect chez un voisin, faites la même chose, ayons l'œil ouvert et laissons savoir que tous nous surveillons.

En conclusion

Nous avons maintenant les outils pour assurer le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie dans notre milieu. La possession d'un petit lopin de terre ne confère à personne le pouvoir d'en jouir au détriment d'autrui. Il incombe à tous les résidents de créer un environnement qui contribue à la tranquillité, le confort et le repos de ses voisins.

Veuillez rappeler à vos locataires – pour ceux qui font la location de leur habitation – que ces règles s'appliquent également à eux.

Nous vous souhaitons une excellente saison automnale et hivernale.

Au plaisir de vous revoir le printemps prochain alors qu'il sera possible d'apprécier encore une fois, le retour des oiseaux migrateurs et surtout, d'entendre leur chant, dans le silence retrouvé de notre merveilleux milieu.

Note

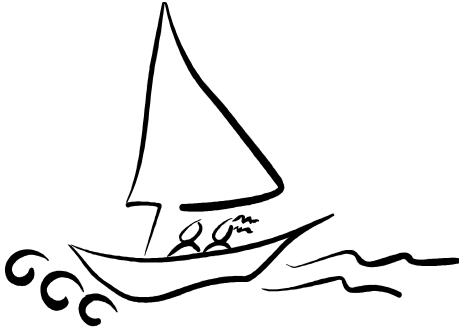
Pour toute plainte relative au règlement 127, vous devez contacter la police provinciale ou l'inspecteur de votre municipalité.

Jean Trudel vice-président APELC

Avez-vous un mot à dire?

Si vous avez un sujet d'intérêt à communiquer par le journal de l'association, des suggestions d'articles ou de chronique, faites nous part de vos idées soit, par courriel à diane.lachaine@sympatico.ca ou téléphone (819) 324-2304.

Nous projetons faire une recherche sur l'histoire du lac, pour y arriver nous aurons besoin de documents existants, de rencontrer les personnes qui peuvent nous parler du développement depuis 50, 60, 70 ans. Vous avez des photos, des informations et des documents comme des vieux contrats, mettez-les de côté, nous commencerons ce travail en 2005.



L'interdiction des bateaux à moteurs

Cet été les deux municipalités ont consultés les propriétaires du lac Caribou et suite aux résultats obtenus, elles ont adoptées les résolutions suivantes :

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN- LAC-CARRÉ

PROCÈS-VERBAL de la session spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier, tenue le 24 août 2004, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

RÉSOLUTION 3328-08-2004 RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES RESTRICTIONS À LA CONDUITE DES BATEAUX SUR LE LAC CARIBOU

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires pour la protection de l'environnement du lac Caribou a demandé à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré ainsi qu'à la municipalité de Montcalm d'entreprendre les procédures afin de pouvoir appliquer le règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux sur le Lac Caribou;

CONSIDÉRANT QUE le Lac Caribou est situé en partie sur le territoire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et en partie sur le territoire de la Municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires et résidents riverains du Lac Caribou a demandé que le lac soit interdit aux bateaux à propulsion mécanique sauf les bateaux une batterie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a procédé au cours des mois de juillet et août 2004 à une consultation de toutes les personnes concernées, soit un total de

88 personnes consultées. Parmi ces 88 personnes, 76 d'entre elles ont répondu, soit 86%.

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la consultation se détaillent comme suit :

En faveur de l'interdiction : 56
personnes, soit 74%

Contre l'interdiction : 20
personnes, soit 26%

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a adopté un programme d'étude de l'eutrophisation des lacs de son territoire et qu'en 2002 et 2003, le lac Caribou a fait l'objet d'une telle étude effectuée par Madame Louise St-Cyr, biologiste;

CONSIDÉRANT QUE dans son rapport, cette dernière démontre que l'urgence d'agir s'accroît avec le degré d'eutrophisation et d'altération des lacs et que le vieillissement du Lac Caribou atteint un niveau très élevé;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé audit rapport que les sédiments déposés au fond des lacs ne devraient en aucun cas être remis en suspension et qu'il y a donc lieu d'éviter les embarcations à moteur puissant dans les zones peu profondes des lacs;

CONSIDÉRANT QU'une partie importante du lac Caribou a une profondeur de moins de trois mètres;

CONSIDÉRANT QUE des mesures, telle que l'interdiction demandée, doivent être prises immédiatement pour régénérer le lac;

Monsieur le conseiller André Bourassa propose :

DE DEMANDER au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, autorité provinciale désignée en vertu de l'article 2 du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, qu'il s'adresse au ministère des Transports du Canada pour que le règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux soit appliqué au plan d'eau connu sous le nom de Lac Caribou (Latitude nord : 46° 02' 00", Longitude ouest : 74° 27' 00", carte # 031J01 du Répertoire toponymique du Québec), afin que soit imposée la restriction suivante conformément à l'article 2 du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux (DORS/72-208, refondu dans C.R.C. 1978, chapitre 1407) :

« Interdiction des bateaux à propulsion mécanique, sauf les bateaux propulsés par un moteur électrique alimenté par une batterie »;

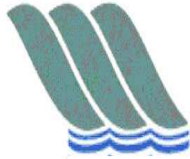
DE DEMANDER que l'inspecteur municipal ainsi que les agents du service de police desservant la municipalité de Saint-Faustin-Lac-

Carré ainsi que les agents du service de police desservant la municipalité de Montcalm soient

chargés de l'application du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE



Municipalité de Montcalm

OBJET : Règlement fédéral sur les restrictions à la conduite des bateaux à moteur sur le Lac Caribou

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

e session spéciale de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 24 août 2004, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s :

RÉSOLUTION NO 04-08-198

RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES RESTRICTIONS À LA CONDUITE DES BATEAUX SUR LE LAC CARIBOU

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires pour la protection de l'environnement du lac Caribou a demandé à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré ainsi qu'à la municipalité de Montcalm d'entreprendre les procédures afin de pouvoir appliquer le règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux sur le Lac Caribou;

CONSIDÉRANT QUE le Lac Caribou est situé en partie sur le territoire de la

municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et en partie sur le territoire de la Municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des

propriétaires et résidents riverains du Lac Caribou a demandé que le lac soit interdit aux bateaux à propulsion mécanique sauf les bateaux propulsés par un moteur électrique alimenté par une batterie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a procédé au cours des mois de juillet et août 2004 à une consultation de toutes les personnes concernées, soit un total de 21 personnes consultées. Parmi ces 21 personnes, 18 d'entre elles ont répondu, soit 86%.

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la consultation se détaillent comme suit :

En faveur de l'interdiction : 13 personnes, soit 72%

Contre l'interdiction : 5 personnes, soit 28%

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a adopté un programme d'étude de l'eutrophisation des lacs de son territoire; et qu'en 2002 et 2003, le lac Caribou a fait l'objet d'une telle étude effectuée par Madame Louise St-Cyr, biologiste;

CONSIDÉRANT QUE dans son rapport, cette dernière démontre que l'urgence d'agir s'accroît avec le degré d'eutrophisation et d'altération des lacs et que le vieillissement du Lac Caribou atteint un niveau très élevé;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé audit rapport que les sédiments déposés au fond des lacs ne devraient en aucun cas être remis en suspension et qu'il y a donc lieu d'éviter les embarcations à moteur puissant dans les zones peu profondes des lacs;

CONSIDÉRANT QU'une partie importante du lac Caribou a une profondeur de moins de trois mètres;

Résolution no 04-08-198

CONSIDÉRANT QUE des mesures, telle que l'interdiction demandée, doivent être prises immédiatement pour régénérer le lac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la Conseillère Elaine Hudon, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, autorité provinciale désignée en vertu de l'article 2

conduite des bateaux, qu'il s'adresse au ministère des Transports du Canada pour que le règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux soit appliqué au plan d'eau connu sous le nom de Lac Caribou (Latitude nord: 46° 02' 00", Longitude ouest: 74° 27' 00", carte # 031J01 du Répertoire

toponymique du Québec), afin que soit imposée la restriction suivante conformément à l'article 2 du Règlement sur

les restrictions à la conduite des bateaux (DORS/72-208, refondu dans C.R.C. 1978, chapitre 1407) :

« Interdiction des bateaux à propulsion mécanique, sauf les bateaux propulsés par un moteur électrique alimenté par une batterie »;

DE DEMANDER que l'inspecteur municipal ainsi que les agents du service de police desservant la municipalité de Montcalm ainsi que les agents du service de police desservant la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré soient chargés de l'application du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Lucie Côté

Secrétaire-trésorière

Messages :Le castor et la loi

Comme nous le savons tous, le castor est un résident permanent des Laurentides très amateur d'arbres feuillus. Lors des coupes de bois, les premières essences à repousser sont exactement les préférées du castor. Par conséquent, l'activité humaine dans les Laurentides a favorisé une explosion de la population.

Le castor, à cause de ses habitudes alimentaires, inonde, abat et stocke des arbres dans l'eau. À cause de la décomposition progressive dans l'eau de la partie non mangée par l'animal, la quantité de phosphate et de nitrate augmente dans l'eau de façon importante. De plus, le castor n'installe pas de fosse septique autour de ses cabanes, augmentant encore la charge polluante...

Que faire? ,Le castor n'est plus un animal protégé et peut donc être trappé, cependant la saison du trappage est limitée à la période de poil long de la fourrure. La municipalité peut fournir des références aux résidants, mais le trappeur est libre de venir installer des pièges sur notre lac. La municipalité n'interviendra que si les chemins et propriétés publiques sont menacés.

Si le castor cause des dommages à notre propriété la loi, nous permet de nous débarrasser de l'animal après avoir tenté de l'effaroucher. La loi est cependant floue quant à la définition de dommage admissible et d'effarouchage.

En conclusion, exercez votre jugement et n'oubliez pas que notre lac est déjà surchargé en phosphates et nitrates.

Claude Bélanger, directeur APELC

Adhésion et cotisation des membres

La cotisation annuelle des membres de l'Association est pour la période d'un an, elle est payable au printemps en juin et juillet. La carte du RAL (Regroupement des associations de lacs) que nous vous remettons lorsque vous payez votre cotisation annuelle vous donne droit à des réductions sur présentation de la carte chez :

Audet BMR de Saint-Faustin –10%, il faut présenter la carte avant la facturation.

Levert Paysagiste de Lac-Carré –10% sur certains produits

Club de Golf Des Ruisseaux sur la 117 à Saint-Faustin –10%

Motel Le Saint-Faustin, si vous avez des visiteurs qui veulent coucher dans les environs, une réduction de minimum 5% et 10% ou plus en basse saison.

Pour devenir membre

Vous n'êtes pas encore membre ou vous avez oublié de payer votre cotisation 2004-2005,

Il n'est jamais trop tard pour faire votre petite part, pour 20\$ et un coup de fil, ou un courriel

Ou un détour de quelques minutes et le tour est joué. # tél. (819)324-2304

Courriel : diane.lachaine@sympatico.ca ou passez chez un des membres du conseil général près de chez vous.

Research Uncovers Added Value of Streamside Forests Studies demonstrate that trees keep pollutants out of streams, help process pollutants in them

Deforested reaches of 16 small Piedmont streams such as Birch Run in Pennsylvania (upper photo) are shown to have much narrower channels than forested reaches located immediately upstream or downstream (lower photo). The channel narrowing results in less stream habitat and ecosystem per unit length of stream and compromises in-stream ecosystem services such as the processing of pollutants.

Credit: David H. Funk

Select image for larger version
(Size: 1401KB)

► **Note About Images**

ARLINGTON, Va.—A team of researchers led by scientists from the Stroud Water Research Center in Avondale, Pa., has discovered that streamside (or riparian) forests play a critical – and previously unacknowledged – role in protecting the world's fresh water.

Their findings, funded jointly by the National Science Foundation and Environmental Protection Agency and published online this week in the *Proceedings of the National Academy of Sciences*, have significant implications for a world that is facing a huge and growing freshwater crisis, in which 20 percent of the world population lacks access to clean drinking water and more than 2.2 million people die each year from diseases transmitted by contaminated drinking water and poor sanitation.

"Policies aimed at providing sufficient and clean fresh water have historically focused on massive and expensive engineering projects, such as dams and filtration plants," said scientist Bernard Sweeney of the Stroud Center and lead author of the paper. "In doing so, they have often overlooked the substantial benefits that natural ecosystems provide."

Recent studies, however, have begun to document the considerable value of the services that nature delivers free of charge. "Perhaps nowhere is that value more evident than in streams and rivers, where hundreds of trillions of tiny organisms work constantly to clean the water," said Sweeney.

"This study has revealed new dimensions of the ecosystem services that forests and small streams provide," says Penny Firth, program director in NSF's division of environmental biology, which funded the research. "It clearly shows that a comprehensive understanding of ecological patterns and processes is key to forecasting as well as maximizing benefits."

For some time, scientists and policy makers have recognized the role that riparian forests play in filtering pollutants before they enter the stream. This new research shows that such forests also play a vital role in protecting the health of the stream itself by enhancing the ability of its ecosystem to process organic matter and pollutants such as nitrogen. Conversely, the deforestation of riparian lands compromises both the quantity and the quality of a stream's ecosystem, thereby reducing its ability to deliver important services to humans.

In their study of 16 streams in eastern North America, the scientists found that stream sections flowing through forested areas are wider and shallower than those in meadowlands, their beds are rougher and have more habitat, and water moves more slowly through them. Those factors, along with other riparian forest benefits such as a greater variety of organic food and more-natural temperature patterns, produce a richer and more-natural ecosystem than do deforested streams, and the increased abundance of bacteria, algae, invertebrates and fish enables them to better process certain pollutants.

Because the study was conducted on small streams, which comprise more than 90 percent of all streams in the United States, the implications for improving water quality by planting trees along stream banks are enormous, says Sweeney: forested streams will deliver cleaner water to downstream rivers, estuaries and, ultimately, oceans. "While these findings are based on detailed studies in eastern North America, there is a growing body of independent data that suggests they are applicable on a global scale," Sweeney says.

-NSF-

The National Science Foundation (NSF) is an independent federal agency that supports fundamental research and education across all fields of science and engineering, with an annual budget of nearly \$5.58 billion. NSF funds reach all 50 states through grants to nearly 2,000 universities and institutions. Each year, NSF receives about 40,000 competitive requests for funding, and makes about 11,000 new funding awards. The NSF also awards over \$200 million in professional and service contracts yearly.

*Receive official NSF news electronically through the e-mail delivery and notification system, **Custom News Service**. To subscribe, enter the NSF Home Page at: <http://www.nsf.gov/home/cns/#new> and fill in the information under "new users*